



VILLE de HOUDAN

DÉCISION

DÉCISION N° 2025-DEC-048

RELATIVE À : Consultation n° 2025-019 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols : Attribution

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'offre de la société URBADS ;

Considérant le besoin de la Ville de Houdan d'être assisté pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article R.2122- 8 du code de la commande publique ;

Considérant que l'offre de la société URBADS pour un montant forfaitaire de 22 320,00 € HT (forfait de 17 520 + option de 4 800 € HT) répond à ce besoin ;

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le **marché n° 2025-019 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols** avec la société **URBADS**, sise 85 Espace Neptune 62110 HENIN-BEAUMONT, ayant pour numéro de SIRET le 487 779 704 000039 pour un montant **forfaitaire de 22 320,00 € HT**.

Article 2 : Le marché est conclu à compter du 20 septembre 2025 pour une durée d'une année soit une expiration au 19 septembre 2026. Si au terme du contrat les plafonds n'étaient pas atteints, le contrat pourra être prolongé d'un mois maximum sans surcoût.

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 4 : Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 11 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 15 septembre 2025 10:19
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250915-5008.xml; 078-217803105-20250911-2025_DEC_048-CC-1-2_5075.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-15(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEC_048

Objet acte: Consultation n° 2025-019 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols : Attribution.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20250911-2025_DEC_048-CC

Rapport d'erreur(s):